

## La réforme de l'Accueil Temps Libre, une claque pour le secteur et pour l'enfance

En 2021, une réflexion a été entamée par la Ministre de l'Enfance avec l'ensemble des secteurs composant l'Accueil Temps Libre (ATL) à savoir l'Accueil Extrascolaire (AES), les Écoles de Devoirs (EDD) et les Centres de Vacances (CDV). Cette réforme se voulant ambitieuse avait pour objectifs principaux d'avoir un regard global sur l'enfant et les différents lieux qu'il fréquente, d'en identifier les spécificités et de construire un décret unique permettant **une cohérence** de cet accueil tout **en préservant les spécificités** des différents temps qui émaillent la vie d'un enfant. Ce décret visait également à avoir **une meilleure lisibilité de l'ATL**, à fixer des normes communes et à **une simplification administrative** pour les différents acteurs.

Quarante et une réunions (soit 166 heures pour une cinquantaine de représentant-e-s) plus tard, nous faisons le constat que, dans la note d'orientation de l'avant-projet de décret qui nous a été présentée, nous cherchons toujours les points d'attention, les recommandations et les divers éléments constructifs apportés lors de ces nombreuses réunions.

Pourquoi prendre tout ce temps de « concertation » pour, en parallèle rédiger un avant-projet de décret sans prise en compte des contenus développés dans ces réunions ?

D'autre part, la note d'orientation présentée nous fait craindre un retour en arrière concernant l'accueil de l'enfance dans le cadre de son temps libre à savoir :

- La disparition pure et simple de la notion de temps libre, tant dans le nouveau nom donné à ces temps d'accueil que dans la description qui nous en est faite, alors qu'il est évident que tous et toutes (adultes comme enfants) avons besoin de temps non dédiés, afin de prendre du temps pour se reposer, flâner, discuter avec des ami-e-s, rêver, vivre gratuitement, pour le plaisir.
- Un recentrage du temps de l'enfant au départ de et dans l'école. L'école est, dans la proposition qui nous est faite, le point central de l'accueil. Cela provoquera de notre point de vue des effets pervers au sens où l'école en Belgique, et c'est connu, est une des plus inégalitaires et qu'elle renforce souvent cette inégalité. Nous ne pensons pas qu'actuellement, mettre l'accueil extrascolaire au pas de l'école amènera autre chose. Bien au contraire. Les contraintes et logiques de performance issues du monde scolaire risquent de percoler dans le temps libre des enfants. Alors que de nombreux enfants sont en souffrance à l'école, voire en phobie scolaire, il ne faudrait pas qu'ils et elles n'en connaissent que leurs murs et ceux de leur maison, de n'être confronté-e-s qu'aux mêmes adultes et ami-e-s que ceux et celles de l'école alors que la variété des lieux d'Accueil Temps Libre actuels leur permettent de vivre cette nécessaire diversité.
- Les trois pans qui fondent actuellement l'ATL permettent une diversité et des spécificités d'accueil indispensables à une ouverture sur le monde, à la découverte de soi et des autres, à la possibilité d'exister différemment que dans un lieu unique. Le projet déposé vient disqualifier les identités et les pratiques plutôt que de les articuler pour les renforcer. La disparition des EDD en tant que telles vient aussi mettre en péril des structures de proximité qui faisaient un travail autre. Notre crainte est que la réforme de l'ATL comme envisagée tende vers une uniformisation des pratiques et des activités. La notion de vacances, elle aussi en prend un coup, l'esprit vacances s'étiolé à l'exception des vacances résidentielles que sont les camps et les séjours mis soigneusement sur le côté.

- Des plateformes locales remplaceront les actuelles Commissions Communales de l'Accueil (CCA). Leur fonctionnement au départ d'opérateurs d'accueil extrascolaire (qui seront dans la plupart des cas les écoles elles-mêmes), et de partenaires de l'accueil (une grande partie des structures actuelles) nous fait craindre une perte de liberté associative. En effet actuellement, l'offre est fondée au départ des acteurs au regard de leur connaissance du terrain, mais qu'en sera-t-il demain quand l'offre sera construite localement certes, mais au départ de quelle analyse et de quels intérêts ? Ceux du pouvoir communal, des besoins de remédiation aux apprentissages scolaires, des seuls opérateurs qui seront autour de la table ? Ou de celui des enfants ?
- La simplification administrative visée est aussi difficile à déceler, car des exceptions, par exemple quant aux normes d'encadrement, seront toujours présentes, et que les opérateurs proposant de l'accueil résidentiel et non résidentiel (les actuels Centres de Vacances) continueront sans doute à devoir demander deux agréments de même que les opérateurs qui fonctionnent sur plusieurs entités verront leurs demandes de reconnaissance en tant que partenaires de l'accueil démultipliées. La note d'orientation ne présente en effet aucune piste de simplification pour les opérateurs et les plateformes locales. Serait-elle à chercher du côté de l'ONE ? Nous n'en sommes pas certain-e-s.
- De plus, cette réforme se fera sans apport budgétaire suffisant pour viser le renforcement de l'accessibilité aux familles et la qualité de l'accueil quand on sait que le secteur est déjà largement sous-financé et que les conditions de travail des accueillant-e-s sont, dans la plupart des cas, catastrophiques.
- Enfin, pas un mot non plus sur la valorisation du volontariat, là où une majorité d'opérateurs accordent une large part de leur projet et de leurs activités à des valeurs du secteur, notamment comme l'éducation permanente, non-formelle et par l'action, l'engagement volontaire dans une société solidaire, le droit à l'erreur, l'apprentissage par les pairs... et s'efforcent de former les Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires de demain. Cette réforme pose aussi la question de la société que nous voulons pour encadrer et accompagner nos enfants autour du chemin scolaire, familial ou institutionnel. La note fait état d'une professionnalisation de l'accueil. L'objectif d'une amélioration de cet accueil et d'une garantie de sa qualité est évidemment louable, mais partir du principe qu'une personne disposant d'un diplôme sera d'office plus compétente qu'une autre, disposant d'un brevet par exemple, est une erreur fondamentale.

En bref, et pour revenir sur les principaux objectifs de la réforme : les opérateurs du secteur ATL s'alarment ! Pas d'harmonisation, mais plutôt un phagocytage d'un décret par un autre, une dévalorisation voire un effacement de pans entiers de l'ATL actuel. Quelle serait aussi la lisibilité d'un secteur qui ne fait plus que de « l'extrascolaire » et qui ne se soucie plus des séjours et des camps ? Enfin, pourquoi viser la sacro-sainte simplification administrative alors qu'il n'y pas un signe de celle-ci dans la seule note à laquelle nous avons eu accès ?

Le travail autour de la réforme a au moins le mérite d'avoir rassemblé les acteurs du terrain des trois secteurs de l'ATL et leur a permis de se découvrir, de mieux se connaître et d'entamer un travail de vision commune de l'accueil de l'enfance. Un accueil se voulant à **hauteur d'enfant** afin de lui proposer de la diversité et de la bienveillance dans des structures spécifiques et de qualité, **encadrées par des personnes qualifiées** et visant à offrir aux enfants **de réels moments de temps libres** durant lesquels ils et elles pourraient découvrir de

nouveaux horizons, de nouvelles activités, rencontrer d'autres personnes, prendre une place active et de ce fait reprendre du pouvoir d'agir sur le monde qui est le leur.

Pour la suite, nous voudrions pouvoir prendre le temps de construire collectivement cette réforme ambitieuse et complexe en poursuivant les démarches entamées lors de ces deux années de travail sans être mis sous pression par un agenda politique.

Pour construire une réforme à hauteur d'enfants, portée par l'ensemble des acteurs du terrain.

### **Les signataires :**

- Animagique
- Arc-En-Ciel
- Association des Ecoles de Devoirs en province de Liège (AEDL)
- Bas les masques
- BE Larp, Belgian Larp Federation
- Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (Badje)
- Centre Jeunesse Liège (CJLg)
- Centre d'Organisation et d'Animation de Loisirs Actifs (COALA)
- Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMÉA)
- Collectif pour la Promotion de l'Animation Jeunesse Enfance (C-paje)
- Collectif Recherche Et Expression (CREE)
- Confédération des Organisations de Jeunesse Indépendantes et Pluralistes (COJ)
- Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)
- Coordination-CRH
- Coordination des Écoles de Devoirs de Bruxelles
- Coordination des Écoles de Devoirs du Hainaut
- Coordination des Écoles de Devoirs du Brabant wallon
- Coordination des Écoles de Devoirs de Namur-Luxembourg
- Education Globale et Développement (EGD)
- Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire (FCJMP)
- Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance (FILE)
- Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique francophone (FMJ)
- Fédération Francophone des Ecoles de devoirs (FFEDD)
- Fédération Nationale des Patros
- Les Guides
- Les Jeunes FGTB
- Les Jeunesses scientifiques
- Latitude Jeunes
- MagMA
- Nature et Loisirs ASBL Louis Picalausa
- Ocarina
- OXYJeunes
- Plateforme communautaire des Coordinations Accueil Temps Libre
- ProJeuneS
- Promemploi
- Relie-F
- Résonance
- UNion En Soins de SAnité (UNESSA)
- Vacances Vivantes